

VILLE de VALREAS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 29

Présents : 16 (question 1 à 4) – 17 (question 5 à 11)

Absents excusés avec pouvoir : 10

Absents excusés : 3 (question 1 à 4) – 2 (question 5 à 11)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-deux et le quinze novembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et compte tenu de la situation sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous, du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition à l'entrée de la salle de réunion de la Cité du Végétal, ancienne route de Grillon à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 09 novembre 2022

Date d'affichage : 09 novembre 2022

Etaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Dominique MALLET, Franck VIGNE, Adjoint.
Régine DOUX, Marinette SERVAN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK à partir de l'examen de la cinquième question (délibération n° 2022-11/79), Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Jacques FAGARD, Adjoint, ayant donné pouvoir à Franck VIGNE.
Christian BARTHELEMY, Adjoint, ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN.
Christiane MERY, Adjointe, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET.
Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.
Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Léonard PACE.
Philippe SAYN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Daniel BARBER.
Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique DELERUE.
Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Marinette SERVAN.
Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Sandrine DERMEGHSIAN.
Virginie AYME, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.
Jacques PERTEK, Conseiller municipal, jusqu'à l'examen de la quatrième question (délibération n° 2022-11/78).
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal.
Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique MALLET, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-11/79 : DÉNOMINATION D'UN BÂTIMENT PUBLIC –
RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL**

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 18/11/2022

Application en ligne E-copie.com

99_DE-004-2104 01300-20221115-DEL_2022_11

Monsieur Patrick ADRIEN, Maire, expose au Conseil municipal que la dénomination des bâtiments publics de propriété communale, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'engagement et le travail considérable accompli durant des années par Monsieur Jérôme BOISSY, au sein du Restaurant scolaire municipal en tant que responsable de service et régisseur municipal ;

Considérant que Monsieur Jérôme BOISSY, ancien restaurateur, a toujours œuvré pour que la restauration collective municipale soit appréciée par tous les élèves fréquentant le restaurant scolaire municipal et qu'il a su transmettre à son équipe ses secrets culinaires ;

Considérant la volonté de la Municipalité de rendre hommage à cet agent illustre ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** la dénomination du restaurant scolaire municipal, de propriété communale, sis rue Chasse Coquins à Valréas, « Restaurant scolaire Jérôme Boissy » ;

■ **DIT** qu'une plaque précisant le nom du bâtiment susnommé sera apposée sur la façade du bâtiment ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante qui sera imputée sur l'article budgétaire 2188 ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

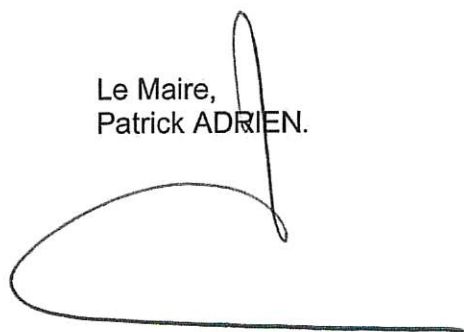
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Dominique MALLET
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 18 NOV. 2022

Et la publication sur le site internet de la Ville le : 18 NOV. 2022

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com